

et le ministre des Anciens combattants, entre autres, sont allés en délégation à Londres pour le Canada.

Les entreprises canadiennes considèrent la Grande-Bretagne comme la tête de pont qui leur permettra d'avoir une présence dans la Communauté européenne où l'intégration progresse rapidement. Fin 1991, elles avaient des investissements directs de 12 milliards \$ au Royaume-Uni, soit trois fois plus qu'à la fin de 1984.

Pour les gens d'affaires britanniques, le Canada demeure un pays où il est rentable d'investir. Les investissements britanniques directs au Canada atteignaient 18 milliards \$ en 1991. Le Royaume-Uni est de loin le premier investisseur au Canada parmi les États européens (51 % de l'investissement européen total), suivi de loin par l'Allemagne (14 %). Les investisseurs britanniques détiennent aujourd'hui 23 milliards \$ en obligations canadiennes, comparé à 7 milliards \$ en 1987.

Les relations entre le Canada et le Royaume-Uni reflètent de plus en plus leurs intérêts communs dans les affaires politiques, économiques et internationales. Leur coopération militaire à l'occasion des opérations internationales de maintien de la paix en Bosnie en témoignent.

Les deux pays sont membres du G-7, de l'OTAN et du Commonwealth; ils participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et forment un important partenariat pour l'aide au développement. Ils ont des consultations suivies, dans le cadre des Nations Unies, à propos de nombreuses questions concernant des régions comme les Antilles, l'Afrique du Sud et le Sud-Est asiatique.

Sur le plan bilatéral, les sujets de désaccord entre le Canada et la Grande-Bretagne sont peu nombreux; dans le domaine économique, il s'agit dans la plupart des cas de politiques arrêtées par la Communauté européenne.

Durant son mandat comme président de la CE, de juillet à décembre 1992, le Premier ministre Major a mis l'accent sur la réalisation du marché unique, le renforcement de la coopération politique — notamment à propos de l'ex-Yougoslavie — la négociation du budget et du financement de la Communauté, le succès des négociations multilatérales du GATT, le renforcement des liens avec l'Europe de l'Est, et les dispositions à prendre en prévision de l'adhésion de nouveaux pays à la Communauté, soit la Suède, la Norvège, l'Autriche et la Finlande.